
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1^{er} octobre 2013 à 19 h
7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Chantal Rouleau, Mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Cindy Leclerc, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut
Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement

CA13 30 10 0366

OUVERTURE - SÉANCE

À 19 h 05

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

Mot d'ouverture de la mairesse

Madame la mairesse, Chantal Rouleau, souhaite la bienvenue à tous et salue les directeurs, les élus et le commandant du service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 45, présents à cette séance.

Madame Rouleau invite les citoyens à participer à la collecte de sang annuelle, en collaboration avec Héma-Québec, qui aura lieu les 15 et 16 octobre prochain et dont l'objectif pour 2013 est d'atteindre 75 donateurs.

Madame Rouleau fait ensuite le point sur les travaux en attente dans l'arrondissement. Elle rappelle que des appels d'offres ont été lancés pour la réalisation de divers travaux. Toutefois, les plus bas soumissionnaires doivent obtenir un certificat de conformité de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et ce, conformément à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*. Cette accréditation demande un certain temps, c'est la raison pour laquelle certains travaux ne peuvent débuter. Elle assure toutefois les citoyens que les contrats seront octroyés tel que convenu, après l'accréditation des soumissionnaires par l'AMF, et que les travaux débuteront en tenant compte des conditions climatiques en vigueur.

Madame Rouleau termine en soulignant que c'est le dernier conseil d'arrondissement du présent mandat et remercie le personnel administratif, la directrice d'arrondissement, le directeur adjoint, les directeurs et les fonctionnaires pour leur professionnalisme et leur soutien. Elle remercie également ses collègues et les citoyens de l'arrondissement.

ADOPTÉ

10.01

CA13 30 10 0367

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'amender l'ordre du jour tel que soumis, afin que l'item 15.01, soit traité immédiatement après l'item 10.03

Il est proposé par madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller d'arrondissement Gilles Déziel

D'amender l'ordre du jour tel que modifié, afin que les items 15.02, 15.03, 15.04 et 15.05 soient traités immédiatement après l'item 15.01.

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} octobre 2013 soit adopté avec modifications.

ADOPTÉ

10.02

CA13 30 10 0368

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2013, ainsi que des procès-verbaux de correction du 6 et 12 septembre 2013.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Six citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :

Commentaire sur la conduite dangereuse près de la 27^e Avenue à Rivière-des-Prairies.

Question sur les bénévoles et les commerçants qui ont participé au Marché public de l'arrondissement.
Commentaire sur la surveillance policière sur la 52^e Avenue à La Pointe-aux-Prairies.

Question sur l'avancement des travaux du tournebride de la 52^e Avenue et sur l'éclairage. Plainte concernant les déchets entourant la borne-fontaine de la 52^e Avenue.

Questions sur le respect d'interdiction de stationnement pour le balai de rue et sur la réglementation entourant le dépôt des contenants à déchets en bordure de rue.

Question sur le projet de la plage de l'Est.

Question sur le début des travaux des trottoirs du complexe Le Cristallin.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Mario Blanchet remercie les citoyens, ses collègues et les fonctionnaires pour les quatre dernières années et ajoute qu'il aimerait avoir le plaisir d'effectuer un autre mandat au sein du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Madame la conseillère Cindy Leclerc remercie ses collègues, les citoyens et les fonctionnaires pour la dernière année. Elle souligne la journée nationale des aînés et remercie ceux-ci pour leur apport à la communauté et au district de Rivière-des-Prairies.

Madame la conseillère Caroline Bourgeois souligne l'expérience enrichissante qu'a été son premier mandat comme élue à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et ajoute qu'elle se représente pour un second mandat dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Monsieur le conseiller Gilles Déziel remercie les citoyens de l'arrondissement pour la confiance qu'ils lui ont donnée aux dernières élections et espère qu'il en sera de même pour les quatre prochaines années.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà remercie ses collègues, les fonctionnaires et les citoyens de l'expérience des quatre dernières années au sein du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et ajoute qu'il se représentera pour un autre mandat.

Madame la conseillère Suzanne Décarie remercie les citoyens de l'arrondissement pour la confiance qui lui a été accordée lors des huit dernières années et annonce qu'elle sollicitera un 3^e mandat.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt d'un document sur la conduite dangereuse à Rivière-des-Prairies.

CA13 30 10 0369

MOTION - RECONNAISSANCE - PARTICULIÈREMENT - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES- PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES EN VUE DES FESTIVITÉS DU 375E ANNIVERSAIRE DE MONTREAL.

ATTENDU QUE l'extrémité est de l'île de Montréal se situe au bout de l'île de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, où l'on retrouve aujourd'hui, entre autres, le Parc du bout de l'île, à la jonction du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Prairies;

ATTENDU QUE le fleuve et la rivière sont au cœur de l'histoire de la Nouvelle-France; dans le secteur de Pointe-aux-Trembles, un fort fut érigé vers 1670 pour protéger les berges des attaques des Iroquois et favoriser la colonisation; les Iroquois se sont dirigés vers la rivière. Des terres sont concédées en 1671 en vue de protéger les terres. L'une est vendue à Jean Grou, époux d'Anne-Marie Goguet, petite cousine de Marguerite-Bourgeois, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame;

ATTENDU QUE c'est sur la terre de Jean Grou qu'a eu lieu le 2 juillet 1690, la bataille franco-iroquoise nommée « la bataille de Rivière-des-Prairies - Le combat de la Coulée Grou ». Un monument fut rénové à cet effet le 25 septembre dernier;

ATTENDU QUE la paroisse de Saint-Joseph figure parmi les plus anciennes de l'île et celle de l'Enfant-Jésus de la Pointe-aux-Trembles comme étant la 2^e plus ancienne de l'île fondée par les Sulpiciens (1674);

ATTENDU QUE la rue Notre-Dame est l'une des plus vieilles rues de l'île de Montréal, longtemps l'artère la plus importante de Montréal, dont un segment fut tracé vers 1706 pour devenir le Chemin du Roy, une route historique, premier trajet reliant Montréal à Québec;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, demeure une destination patrimoniale, avec ses maisons centenaires longeant la rive, la rue Notre-Dame et le boulevard Gouin, la maison Antoine-Beaudry, le moulin à vent (1719), l'église Saint-Joseph et les bâtiments institutionnels, pour ne nommer que ceux-ci;

ATTENDU QU'un parc fut nommé Neuville-sur-Vanne, lieu de naissance de Paul de Chomedey de Maisonneuve. Cette ville française fut jumelée avec l'ancienne municipalité de Pointe-aux-Trembles. En août 2012, la plaque commémorative de 1974 disparue fut remplacée, 53 membres de la délégation du village natal du fondateur étaient présents pour l'occasion;

Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

QUE le conseil d'arrondissement demande à la Ville de Montréal, de s'assurer que le secteur est de l'île, se situant dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, soit reconnu dans l'obtention d'un legs ou d'un projet particulier en addition aux sommes déjà prévues (s'il y a lieu), soulignant le 375^e anniversaire de Montréal en 2017; par exemple, une promenade riveraine, une tour d'observation sur les trois affluents, un musée, pour ne nommer que ces exemples.

QUE le conseil d'arrondissement demande aux services et aux directions de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications du Québec, la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal ainsi que les propriétaires riverains et les organismes locaux concernés à se concerter dans les meilleurs délais, dans l'objectif d'évaluer le legs ou le projet approprié à l'occasion du 375^e de Montréal en 2017 dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

15.01

CA13 30 10 0370

MOTION - JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS

ATTENDU QU'aujourd'hui le 1^{er} octobre 2013, des collectivités partout au Canada marqueront ensemble la Journée nationale des aînés;

ATTENDU QUE les aînés sont présents dans tous les aspects de nos vies : ils sont nos parents, nos grands-parents, nos enseignants, nos bénévoles, nos mentors, nos voisins et nos collègues de travail;

ATTENDU QUE la Journée nationale des aînés est axée sur la célébration et la reconnaissance des contributions faites par les aînés pour améliorer leurs collectivités, leur famille et leurs milieux de travail;

ATTENDU QUE chaque jour, les aînés contribuent grandement à notre société, et que nous apprécions ce qu'ils font;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles souligne la Journée nationale des aînés, et encourage les concitoyens et concitoyennes à reconnaître le rôle crucial que jouent les personnes âgées dans notre collectivité.

ADOPTÉ

15.02

CA13 30 10 0371

MOTION - ACCESSIBILITÉ - CITOYENS - ÎLE LAPIERRE

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a fait l'acquisition de l'île Lapierre en 2008;

ATTENDU QUE l'île est présentement interdite d'accès pour les citoyens;

ATTENDU QUE, malgré l'interdiction, l'île est un lieu de rassemblement non sécurisé et non surveillé;

ATTENDU QUE les résidents du quartier subissent les inconvénients liés à la non-occupation des lieux par la ville;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a fait de multiples représentations auprès de la direction des Grands parcs de la Ville de Montréal pour trouver des solutions à court terme et que le calendrier de travail n'a pas été respecté;

ATTENDU QUE le SPVM a aussi fait des représentations pour la mise en place de mesure d'atténuation liées aux plaintes des citoyens;

ATTENDU QUE l'arrondissement s'est doté en 2013 d'un Plan bleu vert pour favoriser l'accès aux berges;

ATTENDU QUE l'arrondissement a lancé le processus en 2013 menant à la création d'un plan directeur du boulevard Gouin.

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà
monsieur le conseiller Mario Blanchet, madame la conseillère Caroline Bourgeois,
madame la conseillère Suzanne Décarie, madame la conseillère Cindy Leclerc,
monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par

et unanimement résolu :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles exige que la direction des Grands Parcs de la Ville de Montréal tienne compte des démarches de l'arrondissement relatives aux berges et au boulevard Gouin et priorise en conséquence l'ouverture de l'île aux citoyens.

ADOPTÉ

15.03

CA13 30 10 0372

MOTION - INSTALLATION - NOUVEAUX COMPTEURS RÉSIDENTIELS - HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU QU'Hydro-Québec a annoncé son intention d'installer de nouveaux compteurs chez sa clientèle résidentielle;

ATTENDU QUE des citoyens, par l'entremise de mouvements d'opposition, ont fait entendre leurs représentations et leurs préoccupations quant à ces nouveaux compteurs;

ATTENDU QUE les citoyens qui refusent d'agréer à l'installation de tels nouveaux compteurs sont susceptibles de se voir facturer par Hydro-Québec des frais en conséquence de ce refus;

ATTENDU QUE des citoyens de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles ont présenté des demandes aux élus de l'arrondissement à l'effet de se prononcer sur ce dossier litigieux;

ATTENDU QUE l'installation de ces compteurs n'est pas régie par un encadrement réglementaire qui dépend des pouvoirs municipaux ni de ceux d'un arrondissement;

ATTENDU l'adoption par l'Assemblée nationale, le 30 mai 2013, d'une motion à l'effet « *Que l'Assemblée nationale demande à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas des compteurs intelligents* »;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles fasse sienne la résolution adoptée par l'Assemblée nationale du Québec et demande à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas des compteurs intelligents.

ADOPTÉ

15.04

CA13 30 10 0373

DÉCLARATION - DIMINUTION - NUISANCES OLFACTIVES - SANIMAX

ATTENDU QUE Sanimax est établi depuis près de 75 ans dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, qu'elle fournit un service essentiel au sens de la législation québécoise et que l'arrondissement est constamment à la recherche de solutions pour favoriser une relation harmonieuse entre la compagnie et son milieu;

ATTENDU QUE les activités de l'usine d'équarrissage Sanimax de Rivière-des-Prairies sont sources de nuisances olfactives pour les citoyens du quartier;

ATTENDU QUE bien qu'il ne soit pas possible de caractériser l'ampleur des effets psychologiques des odeurs, des études démontrent qu'elles peuvent causer des préjudices à la santé;

ATTENDU QUE les remorques en attente d'être déchargées constituent une source importante d'odeurs, principalement lors de la période estivale;

ATTENDU QUE deux solutions ont été discutées au Comité de vigilance, soit d'équiper l'ensemble des remorques de filtres au charbon ou de construire un hangar avec traitement des odeurs pour accueillir les remorques en attente;

ATTENDU QUE le 17 septembre dernier, la mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, le député provincial de LaFontaine et la députée fédérale de Honoré-Mercier ont écrit au président de Sanimax pour demander l'installation de filtres au charbon sur l'ensemble des remorques ou la construction d'un hangar pour les remorques en attentes d'être déchargées, ceci afin d'éliminer une grande partie des odeurs;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles souhaite voir l'entreprise Sanimax appliquer rapidement une de ces solutions, de façon à améliorer la qualité de vie des citoyens de l'arrondissement;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par

monsieur le conseiller Mario Blanchet, monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, madame la conseillère Caroline Bourgeois, madame la conseillère Suzanne Décarie, madame la conseillère Cindy Leclerc, monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles demande à la compagnie Sanimax de prendre en compte les représentations des citoyens et des élus membres du comité de vigilance et de s'engager à installer des filtres au charbon sur l'ensemble de ses remorques ou de construire un hangar pouvant accueillir les remorques en attente, de façon à diminuer les épisodes d'odeurs et d'améliorer la qualité de vie des citoyens des quartiers avoisinants.

ADOPTÉ

15.05

CA13 30 10 0374

APPROBATION - CONVENTION DE PARTENARIAT - MAISON DES JEUNES DE POINTE-AUX-TREMBLES - AJUSTEMENT - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 2015 ET 2016 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE -ANNÉE 2014 - PROGRAMME JEUNESSE - SOUTIEN IMMOBILIER ANNUEL

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de partenariat avec la Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles se terminant le 31 décembre 2016 ainsi que l'ajustement des contributions de 2015 et 2016, selon les paramètres de calcul applicables par l'autorité municipale et des disponibilités budgétaires;

D'octroyer une contribution financière de 109 600 \$ pour l'année 2014 pour le programme Jeunesse, conditionnel à l'adoption du budget 2014 et à l'appropriation d'un montant de 47 200 \$ afin d'assurer le même niveau de soutien financier de l'année 2013 aux organismes à but non lucratif (OBNL);

D'approuver un soutien immobilier annuel d'une valeur de 30 912 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.01 1131790009

CA13 30 10 0375

APPROBATION - CONVENTION DE PARTENARIAT - ÉQUIPE R.D.P. - AJUSTEMENT DES CONTRIBUTIONS 2015 ET 2016 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2014 - PROGRAMMES « ACTIVITÉS DE LOISIR », « CLUB DE VACANCES » ET « JEUNESSE » - SOUTIEN IMMOBILIER ANNUEL

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

D'approuver la convention avec l'organisme Équipe R.D.P. se terminant le 31 décembre 2016 ainsi que l'ajustement des contributions 2015 et 2016, selon les paramètres de calcul applicables par l'autorité municipale et des disponibilités budgétaires;

D'approuver un soutien immobilier annuel d'une valeur de 810 045 \$;

D'octroyer une contribution financière de 88 675 \$ pour l'année 2014 pour les programmes « Activités de loisir », « Club de vacances » et « Jeunesse », conditionnel à l'adoption du budget 2014 et à l'appropriation d'un montant de 47 200 \$ afin d'assurer le même niveau de soutien financier de l'année 2013 aux organismes à but non lucratif (OBNL).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1131790012

CA13 30 10 0376

APPROBATION - CONVENTION DE PARTENARIAT -. CLUB AQUATIQUE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES (C.A.R.P) - AJUSTEMENT - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 2015 ET 2016 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROGRAMMES « CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES » ET « CLUB DE VACANCES » - SOUTIEN IMMOBILIER ANNUEL

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de partenariat avec le Club aquatique Rivière-des-Prairies (C.A.R.P.) se terminant le 31 décembre 2016 ainsi que l'ajustement des contributions financières de 2015 et 2016, selon les paramètres de calcul applicables par l'autorité municipale et des disponibilités budgétaires;

D'approuver un soutien immobilier annuel d'une valeur de 337 175 \$;

D'octroyer une contribution financière de 39 227 \$ pour l'année 2014 pour les programmes « Club sportif et activités physiques » et « Club de vacances » répartie comme suit : Club sportif et activités physiques au montant de 34 110 \$ et Club de vacances au montant de 5 117 \$, conditionnel à l'adoption du budget 2014 et à l'appropriation d'un montant de 47 200 \$ afin d'assurer le même niveau de soutien financier de l'année 2013 aux organismes à but non lucratif (OBNL).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.03 1131790004

CA13 30 10 0377

APPROBATION - CONVENTION DE PARTENARIAT - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - AJUSTEMENT - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DE 2015 ET 2016 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2014 - PROGRAMMES « CLUB DE VACANCES » ET « CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES » - SOUTIEN IMMOBILIER ANNUEL

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de partenariat avec l'organisme Société Ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles se terminant le 31 décembre 2016 ainsi que l'ajustement des contributions financières de 2015 et 2016, selon les paramètres de calcul applicables par l'autorité municipale et des disponibilités budgétaires;

D'octroyer une contribution financière de 25 856 \$ pour l'année 2014, dans le cadre des programmes « Club de vacances » et « Club sportif et activités physiques », répartie comme suit : Club de vacances au montant de 21 343 \$, Club sportif et activités physiques au montant de 4 513 \$, conditionnel à l'adoption du budget 2014 et à l'appropriation d'un montant de 47 200 \$ afin d'assurer le même niveau de soutien financier de l'année 2013 aux organismes à but non lucratif (OBNL).

D'approuver un soutien immobilier annuel d'une valeur de 163 785 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.04 1131790005

CA13 30 10 0378

APPROBATION - CONVENTION DE PARTENARIAT - CENTRE DE LEADERSHIP POUR LA JEUNESSE DON BOSCO - AJUSTEMENT - CONTRIBUTIONS 2015 ET 2016 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2014 - PROGRAMMES « JEUNESSE » ET « CLUB DE VACANCES » - SOUTIEN IMMOBILIER ANNUEL

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la convention avec l'organisme Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco se terminant le 31 décembre 2016 ainsi que l'ajustement des contributions financières 2015 et 2016, selon les paramètres de calcul applicables par l'autorité municipale et des disponibilités budgétaires;

D'approuver un soutien immobilier annuel d'une valeur de 191 916 \$;

D'octroyer une contribution financière de 55 608 \$ pour l'année 2014, dont 30 380 \$ pour le programme « Jeunesse » et 25 228 \$ pour le programme « Club de vacances », conditionnel à l'adoption du budget 2014 et à l'appropriation d'un montant de 47 200 \$ afin d'assurer le même niveau de soutien financier de l'année 2013 aux organismes à but non lucratif (OBNL).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.05 1131790002

CA13 30 10 0379

APPROBATION - CONVENTION DE PARTENARIAT - CLUB DE PATINAGE DE VITESSE DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. - AJUSTEMENT - CONTRIBUTIONS 2015 ET 2016 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2014 - PROGRAMME « CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES » - SOUTIEN IMMOBILIER ANNUEL

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de partenariat avec l'organisme Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles inc. se terminant le 31 décembre 2016 ainsi que l'ajustement des contributions financières 2015 et 2016, selon les paramètres de calcul applicables par l'autorité municipale et les disponibilités budgétaires;

D'approuver un soutien immobilier annuel d'une valeur de 80 392 \$;

D'octroyer une contribution financière de 13 527 \$ pour l'année 2014 dans le cadre du programme « Club sportif et activités physiques », conditionnel à l'adoption du budget 2014 et à l'appropriation d'un montant de 47 200 \$ afin d'assurer le même niveau de soutien financier de l'année 2013 aux organismes à but non lucratif (OBNL).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.06 1131790006

CA13 30 10 0380

APPROBATION - CONVENTION DE PARTENARIAT - CLUB D'HALTÉROPHILIE DE POINTE-AUX-TREMBLES - AJUSTEMENT - CONTRIBUTIONS 2015 ET 2016 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2014 - SOUTIEN IMMOBILIER ANNUEL

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de partenariat avec l'organisme Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles se terminant le 31 décembre 2016 ainsi que l'ajustement des contributions 2015 et 2016, selon les paramètres de calcul applicables par l'autorité municipale et des disponibilités budgétaires;

D'approuver un soutien immobilier annuel d'une valeur de 17 948 \$;

D'octroyer une contribution financière de 5 147 \$ pour l'année 2014, pour le programme « Club sportif et activités sportives », conditionnel à l'adoption du budget 2014 et à l'appropriation d'un montant de 47 200 afin d'assurer le même niveau de soutien financier de l'année 2013 aux organismes à but non lucratif (OBNL).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.07 1131790011

CA13 30 10 0381

APPROBATION - CONVENTION - CLUB GYMNACENTRE INC. - AJUSTEMENT - CONTRIBUTIONS 2015 ET 2016 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2014 - PROGRAMME « CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES » - SOUTIEN IMMOBILIER ANNUEL

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de partenariat avec l'organisme Club Gymnacentre inc. se terminant le 31 décembre 2016 ainsi que l'ajustement des contributions financières de 2015 et 2016, selon les paramètres de calcul applicables par l'autorité municipale et des disponibilités budgétaires;

D'octroyer une contribution financière de 20 465 \$ pour l'année 2014 pour le programme « Club sportif et activités physiques», conditionnel à l'adoption du budget 2014 et à l'appropriation d'un montant de 47 200 \$ afin d'assurer le même niveau de soutien financier de l'année 2013 aux organismes à but non lucratif (OBNL).

D'approuver un soutien immobilier annuel d'une valeur de 150 042 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.08 1131790010

CA13 30 10 0382

APPROBATION - CONVENTION DE PARTENARIAT - ORGANISME LOISIRS COMMUNAUTAIRES LE RELAIS DU BOUT - AJUSTEMENT - CONTRIBUTIONS 2015 ET 2016 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2014 - PROGRAMMES « ACTIVITÉS DE LOISIRS », « CLUB DE VACANCES », « CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES » ET « ACCUEIL ET SURVEILLANCE » - SOUTIEN IMMOBILIER ANNUEL

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la convention avec l'organisme Loisirs communautaires le Relais du Bout se terminant le 31 décembre 2016 ainsi que l'ajustement des contributions financières 2015 et 2016, selon les paramètres de calcul applicables par l'autorité municipale et des disponibilités budgétaires;

D'approuver un soutien immobilier annuel d'une valeur de 700 132 \$;

D'octroyer une contribution financière de 92 026 \$ pour l'année 2014, pour les programmes « Activités de

loisirs », « Club de vacances », « Club sportif et activités physiques » et « Accueil et surveillance », conditionnel à l'adoption du budget 2014 et à l'appropriation d'un montant de 47 200 \$ afin d'assurer le même niveau de soutien financier de l'année 2013 aux organismes à but non lucratif (OBNL);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.09 1131790008

CA13 30 10 0383

APPROBATION - MODIFICATION - ANNEXE 4 - CONVENTION - COLLÈGE ST-JEAN-VIANNEY ET LA VILLE DE MONTRÉAL - AUGMENTATION - TAUX HORAIRE DE LOCATION DE GLACE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

D'approuver la modification à l'annexe 4 de la convention intervenue entre le Collège St-Jean-Vianney et la Ville de Montréal concernant l'augmentation du taux horaire de location de glace négociable à tous les cinq ans et de fixer ce dernier à 213,78 \$/heure plus les taxes, pour la troisième période de l'entente (septembre 2013 à août 2018), conditionnel à l'adoption du budget 2014 et à l'appropriation d'un montant de 23 400 \$ afin de répondre à l'écart de l'IPC des cinq dernières années.

D'approuver le maintien du nombre annuelles d'heures de location de glace mis à la disposition de la Ville à 960 heures/année pour les cinq prochaines années, soit de septembre 2013 à août 2018.

ADOPTÉ

20.10 1134761001

CA13 30 10 0384

APPROBATION - DEUX CONVENTIONS - ORGANISME ÉQUIPE RDP - OCTROI -CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - ENTENTE VILLE-MICC - PROJET « JEUNES LEADERS 2013-2014 » OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - NON RÉCURRENTE - LUTTE CONTRE L'ADHÉSION DES JEUNES AUX GANGS DE RUE - PROJET « INTERVENTION GANGS DE RUE 2013 » À RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier, non récurrent, de 40 000 \$ à l'organisme Équipe RDP pour le projet « Jeunes Leaders 2013-2014 », dans le cadre de l'entente Ville-MICC.

D'accorder un soutien financier, non récurrent, de 35 000 \$ à l'organisme Équipe RDP pour le projet « Intervention Gangs de rue 2013 » dans le cadre du dossier prioritaire de lutte contre l'adhésion des jeunes aux gangs de rue 2013;

D'approuver les deux conventions entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses sont entièrement assumées par le Service de la qualité de vie de la division de la diversité sociale.

ADOPTÉ

20.11 1133163006

CA13 30 10 0385

AUTORISATION - ANNULATION - PROCESSUS - OCTROI - CONTRAT - APPEL D'OFFRES PUBLIC - RP-13-PARC-48 - AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE DE DANSE - LOT 1 - PARC SAINT-JEAN-BAPTISTE

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE ne pas donner suite au processus d'octroi de contrat pour l'appel d'offres public RP-13-PARC-48 pour l'aménagement d'une piste de danse - Lot 1, au parc Saint-Jean-Baptiste.

ADOPTÉ

20.12 1130443022

CA13 30 10 0386

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - S.R. MAXIMUM - FOURNITURE DE TROIS (3) REMORQUEUSES AVEC CHAUFFEUR POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT - SAISONS 2013-2014 ET 2014-2015 - APPEL D'OFFRES PUBLIC 13-13165

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 208 610,64 \$ taxes incluses, pour la fourniture de trois (3) remorqueuses avec chauffeur pour les opérations de déneigement dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour les saisons 2013-2014 et 2014-2015 dans le cadre de l'appel d'offres public 13-13165 (1 soumissionnaire);

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme S.R. Maximum (Steve St-Pierre) au montant de 208 610, 64 \$ taxes incluses;

D'effectuer un virement de crédit de 11 886 \$ afin de financer la hausse du coût de ce contrat au budget 2014.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.13 1130493017

CA13 30 10 0387

AUTORISATION - ANNULATION - PROCESSUS - OCTROI - CONTRAT - APPEL D'OFFRES RP-13-PARC-49 - AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE DE DANSE - LOT 1 - PARC DOLLARD-MORIN

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE ne pas donner suite au processus d'octroi de contrat pour l'appel d'offres public RP-13-PARC-49 pour l'aménagement d'une piste de danse - Lot 1, au parc Dollard-Morin.

ADOPTÉ

20.14 1134939004

CA13 30 10 0388

**APPROBATION - CONVENTION DE PARTENARIAT - LA MAISON DES JEUNES DE RIVIÈRE-DES-
PRAIRIES - AJUSTEMENT - CONTRIBUTIONS 2015 ET 2016 - OCTROI -CONTRIBUTION
FINANCIÈRE - L'ANNÉE 2014 - PROGRAMME « JEUNESSE » - SOUTIEN IMMOBILIER ANNUEL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de partenariat avec la l'organisme La Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies se terminant le 31 décembre 2016 ainsi que l'ajustement des contributions financières de 2015 et 2016, selon les paramètres de calcul applicables par l'autorité municipale et des disponibilités budgétaires;

D'approuver un soutien immobilier annuel d'une valeur de 20 985 \$;

D'octroyer une contribution financière de 60 760 \$ pour l'année 2014 pour le programme « Jeunesse », conditionnel à l'adoption du budget 2014 et à l'appropriation d'un montant de 47 200 \$ afin d'assurer le même niveau de soutien financier de l'année 2013 aux organismes à but non lucratif (OBNL);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.15 1131790001

CA13 30 10 0389

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE ADDITIONNELLE - NON RÉCURRENTE -ORGANISME
SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. - RÉALISATION -
PROGRAMME MONTRÉALAIS DE SOUTIEN À L'ACTION CITOYENNE EN SÉCURITÉ URBAINE -
ANNÉE 2013.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier additionnel non récurrent de 3 406 \$ à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc., dans le cadre du programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉ

20.16 1121312004

CA13 30 10 0390

APPROBATION - CONVENTION - ORGANISME MAISON DES JEUNES DE POINTE-AUX-TREMBLES - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - NON RÉCURRENTÉ - PROJET « ATELIERS DE GRAFFITI ET FORMATION VIDÉO » - PROGRAMME : INTERVENTION DE MILIEU 2013, ISSU DE L'ENTENTE VILLE-MICC

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la convention intervenue entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et l'organisme Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer une contribution financière de 16 616 \$ non récurrente, pour le projet « Ateliers de graffiti et formation vidéo » pour l'année 2013-2014 qui s'inscrit dans le cadre du Programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans, issu de l'entente Ville-MICC;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La contribution totale de 16 616 \$ sera assumée par la Ville de Montréal pour un montant de 6 812 \$ et de 9 804 \$ par l'entente Ville-MICC. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉ

20.17 1133163007

CA13 30 10 0391

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CDC) DE LA POINTE, RÉGION EST DE MONTRÉAL - ANNÉES 2014 ET 2015 - SOUTIEN À LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE POINTE-AUX-TREMBLES, -INITIATIVE MONTRÉLAISE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL - AUTORISATION - CONTRIBUTION ADDITIONNELLE - ANNÉES 2013 ET 2014 - FONDS QUÉBÉCOIS DES INITIATIVES SOCIALES DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ - APPROBATION - CONVENTION - CDC DE LA POINTE, RÉGION EST DE MONTRÉAL - SOUTIEN IMMOBILIER - ABROGATION - RÉOLUTION CA12 3012 0422

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'abroger la décision CA12 3012 0422 portant sur l'indexation et la contribution financière de 2013 puisque l'évaluation triennale tripartite requise n'était pas encore réalisée;

D'accorder une contribution financière à la Corporation de développement communautaire (CDC) de la Pointe, Région Est de Montréal de 10 873 \$ pour l'année 2013, de 10 233 \$ pour les années 2014 et 2015, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, conditionnel à l'adoption du budget 2014 et à l'appropriation d'un montant de 47 200 \$ afin d'assurer le même niveau de soutien financier de l'année 2013 aux organismes à but non lucratif (OBNL);

D'autoriser une contribution additionnelle de 16 380 \$ pour les années 2013 et 2014, dans le cadre du fonds québécois des initiatives sociales des Alliances pour la solidarité;

D'approuver la convention intervenue entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et la CDC de la Pointe, Région Est de Montréal, se terminant le 31 mars 2016;

D'approuver un soutien immobilier annuel d'une valeur de 66 172 \$.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. En 2013, ces dépenses seront assumées par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour un montant de 8 640 \$ et par le Service de la qualité de vie pour les montants de 2 233 \$ et de 16 380 \$.

ADOPTÉ

20.18 1131790013

CA13 30 10 0392

OCTROI - SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT - ANNÉE 2014 - QUATRE ORGANISMES - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - ACCUEIL AUX IMMIGRANTS DE L'EST DE MONTRÉAL - ÉQUIPE RDP - CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE INC. - ENTENTE ADMINISTRATIVE - GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (2013-2015) - APPROBATION - CONVENTIONS

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier non récurrent pour l'année 2014, au montant de 195 637 \$ aux organismes suivants : Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal, Équipe RDP ainsi que le Centre de promotion communautaire le Phare inc.

Ce montant doit être distribué selon les directives du tableau, par l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015).

Organisme	Projet	Montant
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles	Regroupement des organismes intervenant aux HLM-Séguin	75 000 \$
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	Intégration-familles	15 439 \$
Équipe RDP	Soutien aux enfants des familles vulnérables de Rivière-des-Prairies	42 198 \$
Centre de promotion communautaire Le Phare inc.	« UNIS » (Unique-Novateur-Inédit et Solidaire)	63 000 \$

D'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces projets.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉ

20.19 1133163009

CA13 30 10 0393

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - ANNÉE 2013-2014-2015 - SOUTIEN - TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - INITIATIVE MONTRÉLAISE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL - AUTORISATION - CONTRIBUTION ADDITIONNELLE - ANNÉES 2013 ET 2014 - FONDS QUÉBÉCOIS DES INITIATIVES SOCIALES DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ - APPROBATION - CONVENTION - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - APPROBATION - SOUTIEN IMMOBILIER - ABROGATION RÉSOLUTION CA12 3012 0421

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

D'abroger la résolution CA12 3012 0421 portant sur l'indexation et la contribution financière de 2013 puisque l'évaluation triennale tripartite requise n'était pas encore réalisée;

D'accorder une contribution financière à la Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies de 13 573 \$ pour l'année 2013, de 12 733 \$ pour l'année 2014 ainsi que l'année 2015, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, conditionnel à l'adoption du budget 2014 et à l'appropriation d'un montant de 47 200 \$ afin d'assurer le même niveau de soutien financier de l'année 2013 aux organismes à but non lucratif (OBNL);

D'autoriser une contribution financière additionnelle de 16 380 \$ pour les années 2013 et 2014, dans le cadre du fonds québécois des initiatives sociales des Alliances pour la solidarité;

D'approuver la convention intervenue entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et la Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies se terminant le 31 mars 2016;

D'approuver un soutien immobilier annuel d'une valeur de 41 161 \$.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. En 2013, ces dépenses sont assumées par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour un montant de 11 340 \$ et par le Service de la qualité de vie pour les montants de 2 233 \$ et de 16 380 \$.

ADOPTÉ

20.20 1131790014

CA13 30 10 0394

PROLONGATION - CONVENTION DE PARTENARIAT - ORGANISME - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - AJUSTEMENT - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2014 - PROGRAMMES « ACCUEIL ET SURVEILLANCE », « ACTIVITÉS DE LOISIRS », « CLUB DE VACANCES », « CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES », « ENTRETIEN SANITAIRE ET TRAVAUX MINEURS » ET L'ADMINISTRATION DU CENTRE ROUSSIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la reconduction de la convention de partenariat avec l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour une période de 6 mois, se terminant le 31 décembre 2014, de manière à coordonner les échéances du bail et de la convention à la même date;

D'approuver l'ajustement de la contribution financière pour l'année 2014 et d'octroyer à cet effet, à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc., une contribution financière totale de 515 400 \$ pour les programmes « Accueil et surveillance », « Activités de loisirs », « Club de vacances », « Club sportif et activités physiques », « Entretien sanitaire et travaux mineurs » ainsi que pour l'administration du Centre communautaire Roussin, conditionnel à l'adoption du budget 2014 et à l'appropriation d'un montant de 47 200 \$ afin d'assurer le même niveau de soutien financier de l'année 2013 aux organismes à but non lucratif (OBNL);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.21 1091312004

20.22 VACANT

20.23 VACANT

20.24 VACANT

20.25 VACANT

CA13 30 10 0395

OCTROI - CONTRAT - COMPAGNIE OMNISON ET LUMIÈRES INC. - ACQUISITION DE SYSTÈMES DE SON - INSTALLATIONS DE SPORT ET DE LOISIR - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO 13-13091

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 59 995,49 \$ taxes incluses, pour l'achat de systèmes de son pour les installations de sport et de loisir;

D'octroyer un contrat à la firme Omnison et Lumières au montant de 59 995,49 \$ dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation numéro 13-13091 (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dans le cadre du PTI supplémentaire 2013.

ADOPTÉ

20.26 1131790015

CA13 30 10 0396

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 12 août 2013.

ADOPTÉ

30.01

CA13 30 10 0397

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion tenue le 31 juillet 2013 du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02

CA13 30 10 0398

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - J. RENÉ LAFOND INC. - FOURNITURE DE QUATRE (4) TRACTEURS COMPACTS ARTICULÉS À VOIE ÉTROITE D'UNE PUISSANCE MINIMALE DE 35.05 KW (47 HP) À QUATRE (4) ROUES MOTRICES - APPEL PUBLIC 13-13052

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 291 530,61 \$ taxes incluses, pour l'achat de quatre (4) tracteurs compacts articulés à voie étroite d'une puissance minimale de 35.05 KW (47 HP) à quatre (4) roues motrices de marque Wacker Neuson, modèle WL-30, année 2013;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme J. René Lafond inc. au montant de 291 530,61 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres numéro 13-13052 (2 soumissionnaires) ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.03 1130493015

CA13 30 10 0399

DEMANDE - CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATION - DOTATION DE L'ARRONDISSEMENT - AUGMENTATION - ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES - RÉSULTAT - VENTE DE VÉHICULES À L'ENCAN - VERSEMENT - PRODUIT DE LA VENTE - BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS - ACHATS - MACHINERIES ET ÉQUIPEMENTS

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

DE recommander au conseil municipal :

DE modifier la dotation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 47 034,02 \$ pour faire suite à la vente de véhicules à l'encan et verser le produit de la vente d'équipements au budget des travaux publics aux fins d'achats de machineries et équipements, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.04 1130493016

CA13 30 10 0400

ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois d'août 2013 et en matière de ressources financières pour la période du 30 juillet au 25 août 2013, du dépôt des virements de crédits entre activités, effectués pour la période du mois d'août 2013 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'août 2013.

ADOPTÉ

30.05 1134230008

CA13 30 10 0401

DEMANDE - CONSEIL MUNICIPAL - AUTORISATION - GREFFIER - ÉMISSION - ATTESTATION DE NON-OBJECTION - DÉLIVRANCE - MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MDDEFP) - CERTIFICAT D'AUTORISATION - PROJET -ARTICLE 32 - LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DU MDDEFP) - BRANCHEMENT - RÉSEAU MUNICIPAL - RÉSEAU PRIVÉ D'ÉGOUT PLUVIAL DESSERVANT UN TERRAIN DE PLUS DE 5000 M2 DE SURFACE ÉQUIVALENTE - ZONE INDUSTRIELLE - COMPAGNIE ATELIERS PIERRE PRIMCAR INC. - CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE - POINTE-AUX-PRAIRIES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE demander au conseil municipal :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q.,c. Q-2) (partie 2 : aspects administratifs, point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement du MDDEFP) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m² de surface équivalente, situé dans une zone industrielle, pour le compte de la compagnie Ateliers Pierres Primcar inc.

ADOPTÉ

30.06 1134820009

CA13 30 10 0402

DEMANDE - COMITÉ EXÉCUTIF - MODIFICATION - DOTATION BUDGÉTAIRE 2013 - AUGMENTATION - REVENUS ET DÉPENSES - REVENUS - CROISIÈRES PATRIMONIALES

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE demander au comité exécutif :

DE modifier la dotation budgétaire 2013 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en augmentant les revenus et dépenses d'un montant de 12 363 \$ suite aux revenus réalisés en 2013 pour les croisières patrimoniales;

D'en informer le trésorier de la Ville

ADOPTÉ

30.07 1133179002

CA13 30 10 0403

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA11-30042-1

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA11-30042-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la constitution, la composition et le fonctionnement du comité de circulation ».

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.01 1132726013

CA13 30 10 0404

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA13-30056

Monsieur le conseiller d'arrondissement Gilles Déziel donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA13-30056 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1), à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

Monsieur le conseiller d'arrondissement Gilles Déziel demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.02 1134810001

CA13 30 10 0405

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-019

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA09-Z01-019 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière autoriser l'occupation du domaine public pour des enseignes annonçant un projet immobilier ».

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.03 1134810002

CA13 30 10 0406

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-019

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement numéro RCA09-Z01-019 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel

qu'amendé) de manière à autoriser l'occupation du domaine public pour un panneau publicitaire temporaire annonçant un projet immobilier », sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

QUE ce projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation à une date à être déterminée par la secrétaire d'arrondissement substitut.

ADOPTÉ

40.03 1134810002

CA13 30 10 0407

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA13-30054

VU l'article 136 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2013;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA13-30054 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les services de collecte (R.R.V.M., c. S-0.1.1) de l'ancienne Ville de Montréal, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.04 1134395002

40.05 VACANT

CA13 30 10 0408

APPUI - VILLE DE MONTRÉAL-EST - MODIFICATION - PLAN DE CAMIONNAGE INCLUSE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 33-2013 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT »

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'appuyer la Ville de Montréal-Est concernant l'adoption de leur règlement numéro 33-2013 intitulé « Règlement sur la circulation et le stationnement », soit la partie portant sur la circulation de camion et de véhicule-outil (Chapitre II, Section I, Sous-section 4), modifiant le plan de camionnage.

ADOPTÉ

40.06 1134860021

CA13 30 10 0409

DÉROGATIONS MINEURES - LOTS 5 368 228, 5 368 229 ET 5 368 230 - BOULEVARD RODOLPHE-FORGET

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogations mineures. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 septembre 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver les dérogations mineures quant aux articles 118 et 138 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la localisation des équipements mécaniques en saillie et à la présence d'escaliers extérieurs en façade dépassant le deuxième plancher pour trois (3) bâtiments prévus sur le boulevard Rodolphe-Forget, sur les lots projetés 5 368 228, 5 368 229 et 5 368 230 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Le tout, tel qu'illustré sur le plan d'ensemble déposé et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 23 mai 2013, ainsi que sur le plan *coupes générales* déposé et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 23 mai 2013, à savoir :

- permettre l'installation d'équipements mécaniques en saillie (sorties de ventilation) sur les plans de façade principale (situés dans la cour intérieure non visible de la voie publique), plutôt qu'aucun équipement mécanique en saillie en cour avant;
- permettre l'installation sur les plans de façade principale situés dans la cour intérieure non visible de la voie publique (derrière le « bloc A ») d'un (1) escalier s'élevant jusqu'au deuxième étage du bâtiment, plutôt qu'un escalier qui s'élève uniquement jusqu'au niveau du rez-de-chaussée;

ADOPTÉ

40.07 1135270008

CA13 30 10 0410

PIIA - ANGLE DU BOULEVARD MÉTROPOLITAIN ET DE LA RUE DOLLARD-DESJARDINS

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 septembre 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'implantation, à l'apparence architecturale et à l'aménagement du terrain pour un projet de construction d'un bâtiment industriel prévu à l'angle du boulevard Métropolitain et de la rue Dollard-Desjardins, sur le lot 5 013 358 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

L'apparence du bâtiment est illustrée sur les plans d'élévations estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 13 août 2013;

L'implantation du bâtiment est présentée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, madame Marie Parent, en date du 5 août 2013, minute 4599;

Tandis que l'aménagement du terrain est illustré sur le plan d'implantation estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 13 août 2013.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Couleur / Compagnie
Panneau de béton préfabriqué	Façades	Gris clair / NA
Aluminium	Portes et fenêtres (type mur-rideau)	Aluminium anodisé naturel / Kawneer
Membrane élastomère	Toit	Gris pâle / Soprema

Sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux de qualité supérieure et des couleurs équivalents peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.08 1133469024

CA13 30 10 0411

PIIA - AMENDEMENT - 10499 ET 10501, RUE BEAUMARCHAIS

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 août 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA06 30 11 0475 adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 novembre 2006, ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin d'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 57 de la section 7 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'implantation, à l'architecture du bâtiment et à l'aménagement du terrain pour deux (2) bâtiments résidentiels unifamiliaux jumelés prévus aux 10499 et 10501, rue Beaumarchais, sur les lots projetés numéros 5 290 764 et 5 290 763, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies et situés dans le secteur de développement résidentiel du Ruisseau Pinel, le tout, tel qu'illustré sur la perspective estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 27 août 2013, ainsi que sur le *plan projet d'implantation de deux maisons pour demande de permis* préparé par l'arpenteur-géomètre monsieur Jean Lamarche, minutes 26002, en date du 3 mai 2013 et sur le *plan d'aménagement type*, soumis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 23 juillet 2013.

Les matériaux et couleurs proposés sont :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleurs/Modèle
Pierre / Brique	Façade	Permacon	Pierre Dufferin / Brique Melville : -Nuancé gris Lennox -Nuancé gris Ramsay Pierre Lafitt : - Nuancé beige Margaux - Nuancé beige Amboise - Nuancé beige Dunlop - Nuancé gris Chambord
Aluminium	Soffites & Fascias	Gentex	Gris granite Gris antique Charbon Noir Blanc
Aluminium	Fenêtres et Garde-corps	-----	Blanc Sable Argile Brun Noir
Bardeau	Toiture	BP	Bardeau Rempart :

d'asphalte			-Gris charbon -Noir 2 tons -Chêne
------------	--	--	---

Que sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), des matériaux et couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.09 1133469021

CA13 30 10 0412

PIIA - AMENDEMENT - RÉOLUTION CA13 30 06 0224 - 12090, RUE NOTRE-DAME EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 septembre 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA13 30 06 0224, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 96 de la section 13 et à l'article 122 de la section 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), pour les plans d'agrandissement d'un bâtiment institutionnel situé au 12090, rue Notre-Dame Est, sur le lot projeté 5 303 596 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

L'apparence du bâtiment est illustrée sur les plans d'élévations déposés et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 30 août 2013.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériaux	Composante architecturale	Couleur / Compagnie
Verre et aluminium	Murs-rideaux	Clair et noir / Primcor
Aluminium	Portes coulissantes	Noir / NA
Cuivre	Écrans ajourés et marquises	Cuivre / NA
Brique	Fenêtre en baie	Rouge / NA
Verre trempé	Garde-corps	Clair / NA

Sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.10 1130826014

CA13 30 10 0413

PIIA - 8372, BOULEVARD GOUIN EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 septembre 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 de Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), de même qu'à l'article 90 de la section 12 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'implantation, à l'architecture et à l'aménagement du terrain dans le cadre des travaux de construction autorisés par la résolution sur le projet particulier numéro PP-85 visant la construction d'un bâtiment de 15 unités d'habitation sur trois étages prévu au 8372, boulevard Gouin Est sur le lot 5 279 179 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies.

L'implantation du bâtiment est présentée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean Lamarche, en date du 23 août 2013, minute 26397. L'apparence du bâtiment est illustrée sur la perspective et les plans d'élévations estampillés par la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises, en date du 23 août 2013. Tandis que l'aménagement du terrain est illustré sur le plan de paysage estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 23 août 2013.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériaux	Élément architectural	Couleur et compagnie
Brique	Façades	Ebonite satin (noir) / Sioux city brick
Bloc architectural	Façade latérale droite	Nacre argentée (gris) / Permacon
Panneau d'aluminium	Façades	Noir / Panfab
Clin d'aluminium	Façades et mezzanines	Argent / Vicwest
Aluminium	Portes et fenêtres	Noir / NA
Aluminium et verre	Balcons	Aluminium / NA

Que sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.11 1133469023

CA13 30 10 0414

CIRCULATION - STATIONNEMENT - ORDONNANCE OCA13-(C-4.1)-009 - INSTALLATION - ZONE DE STATIONNEMENT - PERSONNES HANDICAPÉES - 522, 3E AVENUE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA13-(C-4.1)-009, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), l'installation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservé pour personnes handicapées d'une longueur de 5 mètres, en tout temps, face au 522, 3^e Avenue;

DE conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.12 1131537004

CA13 30 10 0415

CIRCULATION - STATIONNEMENT - ORDONNANCE OCA13- (C-4.1)-010 - INSTALLATION - ZONE DE STATIONNEMENT - PERSONNES HANDICAPÉES - 1497, 12^E AVENUE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA13-(C-4.1)-010, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), l'installation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservé pour personnes handicapées d'une longueur de 6 mètres, du 15 novembre au 1^{er} avril, face au 1497, 12^e Avenue;

DE conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.13 1131537006

CA13 30 10 0416

ADDENDA RATIFICATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ANNÉE 2013 - ORDONNANCES OCA13-(P-1)-002-D, OCA13-(V-1)-001-D, OCA13-(B-3)-002-D, OCA13-(C-4.1)-004-D ET OCA13-(RCA09-Z01)-002-D

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE ratifier la programmation amendée d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2013 (résolution préalable numéro CA13 30 09 0357 en date du 3 septembre 2013);

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel qu'amendé, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro *OCA13-(C-4.1)-004-D*, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel qu'amendé, article 20), l'ordonnance numéro *OCA13-(B-3)-002-D*, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel qu'amendé, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro *OCA13-(P-1)-002-D*, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel qu'amendé, article 315), l'ordonnance numéro *OCA13-(RCA09-Z01)-002-D*, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1 tel qu'amendé, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro *OCA13-(V-1)-001-D*, permettant la circulation de véhicules hippomobiles, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public ».

ADOPTÉ

40.15 1131312001

CA13 30 10 0417

DÉNOMINATION - NOUVELLE PLACE PUBLIQUE - SECTEUR - VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE nommer une nouvelle place publique située dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles;

DE proposer le nom suivant : « **place du Village-du-Vieux-Pointe-aux-Trembles** ».

Le site qui portera ce nom est localisé sur l'emprise du boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre la rue Notre-Dame Est et la rue Bellerive inclusivement. De plus, la voie pour véhicules qui traverse la future place publique conservera le nom « boulevard Saint-Jean-Baptiste ».

ADOPTÉ

40.16 1135270006

CA13 30 10 0418

DÉPÔT - CERTIFICAT - PERSONNES HABLES À VOTER - RÉOLUTION NUMÉRO PP-87

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement substitut, suite à la tenue du registre le 30 septembre 2013 de la résolution PP-87 intitulé « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment d'habitation comportant 21 unités d'habitation sur trois (3) étages au 8401, boulevard Gouin Est – District de Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.17 1133469009

CA13 30 10 0423

CIRCULATION - STATIONNEMENT - ORDONNANCE OCA13-(C-4.1)-011 - INSTALLATION - ZONE DE STATIONNEMENT - PERSONNES HANDICAPÉES - FACE À LA RUE ÉMILIE-BRUNET CÔTÉ SUD, À L'OUEST DE L'AVENUE FERNAND-GAUTHIER

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA13-(C-4.1)-011, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), l'installation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservé pour personnes handicapées d'une longueur de 6 mètres, en tout temps, face à la porte numéro 5 de l'école Marc-Aurèle-Fortin, situé sur la rue Émilie-Brunet entre la rue René-Chopin et l'avenue Fernand-Gauthier;

DE conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.14 1131537005

CA13 30 10 0419

ENTÉRINEMENT - TITULARISATION - EMPLOYÉ AUXILIAIRE COL BLEU - MATRICULE E37786 - PERMANENCE D'EMPLOI

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation d'un employé auxiliaire col bleu, matricule E37786, en vue de la permanence d'emploi, dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.01 1132700006

CA13 30 10 0420

ENTÉRINEMENT - OFFRE DE SERVICE - SERVICE DU CAPITAL HUMAIN ET DES COMMUNICATIONS (SCHC) - DÉLÉGATION - RÉALISATION -ACTIVITÉS DE DOTATION - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'entériner l'offre de service du Service du capital humain et des communications (SCHC) et lui déléguer, à cet effet, la réalisation des activités de dotation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.02 1132700007

51.01 VACANT

CA13 30 10 0421

DÉSIGNATION - MEMBRE CITOYEN - COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE désigner, monsieur Michel Demers, citoyen de Pointe-aux-Trembles, comme membre citoyen au sein du comité de circulation, pour une période d'une durée d'un an à compter du 5 juillet 2013.

ADOPTÉ

51.02 1132726012

CA13 30 10 0422

LEVÉE - SÉANCE

À 20 h 30

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2013.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

PROCÈS VERBAL DE CORRECTION DU
15 NOVEMBRE 2013.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le 15 novembre 2013

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*, le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. chapitre C-11.4)*, le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal;

ATTENDU QU'une telle erreur apparaît dans le dossier décisionnel numéro **1133469017** présenté à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 23 août 2013;

EN CONSÉQUENCE, l'erreur cléricale ci-après décrite, figurant dans la pièce jointe intitulée « Élévation avant.pdf » est corrigée de la façon suivante :

Le numéro de dossier placé dans l'encadré du plan est corrigé de la façon suivante :

« 2130826010 »

aurait dû se lire et est remplacé par le numéro suivant :

« 1133469017 »

EN FOI DE QUOI, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 15^e jour du mois de novembre 2013.

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2013